

Rencontre

avec **Marcel Gauchet**

Philosophe et sociologue, Marcel Gauchet s'attache dans son œuvre à repenser, à la lumière de l'histoire des religions, de la Révolution française, mais aussi de la psychiatrie, le passage d'un monde « enchanté », dominé par la loi divine, à un monde « désenchanté », où l'individu se donne à lui-même sa propre loi – l'univers de l'individu démocratique.

Il est également le coanimateur, avec Pierre Nora, de la revue Le Débat, publiée par Gallimard.

Entretien réalisé par Thierry BARANGER, Alain BRUEL et Denis SALAS

Marcel Gauchet : Je suis assez intrigué par cette rencontre avec des professionnels de la justice des mineurs, qui est un domaine caché au public, et dont on ignore tout. Sur la justice pénale ou civile se pratique une information permanente. Mais sur la justice des mineurs règne une sorte de clandestinité, due vraisemblablement à la confidentialité tenant au statut même des mineurs. Cela signifie quelque chose de vraiment curieux : l'éducation est publique, pas la justice. Entre le pôle public et le pôle privé, la justice a opté pour celui qui l'arrange effectivement le mieux, et qui, d'ailleurs, renseigne d'emblée sur la nature de ses opérations. C'est un choix lourd dans ses implications symboliques. Oui, j'avoue que je suis curieux de m'informer sur un sujet que l'on connaît très peu.

Melampous-Denis Salas : *Souhaitez-vous que nous vous fassions un résumé du rapport sur la paternité, ce qui vous permettra de réagir ?*

M.G. : Je réagirai comme un béotien devant ce qu'il voit à la télé, c'est-à-dire sans que sa parole sur la question puisse être investie de la moindre autorité. Je me sens dans une position de spectateur. Mais j'aurai une quantité de questions à vous poser. N'invertissons pas toutefois les rôles.

Melampous-Alain Bruel : *C'est le directeur des Affaires sociales au ministère de la Solidarité qui nous a commandé ce rapport sur la paternité. Il m'a demandé d'animer un groupe de travail avec une dizaine de représentants d'organismes et d'associations concernés par la question. Comment aborder ce sujet très vaste ? Nous avons choisi de commencer par le constat établi sur le terrain par des personnes en contact avec des familles en difficulté et qui souffrent. C'est ce qui a probablement donné à notre travail une note assez pessimiste. Toujours est-il que nous avons pris acte de l'« évanouissement » du père, privé de son rôle et de son statut, et cela malgré la situation actuelle des hommes, qui est – reconnaissons-le – plutôt prospère dans nos sociétés. Nous avons donc eu le sentiment d'une quasi-disparition des pères en tant que tels, et d'une difficulté importante qu'ils éprouvent à être pères...*

Melampous-Thierry Baranger : *... avec en même temps un surinvestissement affectif de leur part.*

Melampous-A.B. : *En effet, ce n'est pas un problème d'affectivité. Les pères aiment autant leurs enfants qu'avant. C'est la fonction paternelle dans sa dimension verticale qui est en voie de disparition. Et cela reste une interrogation à part entière. Il nous a été impossible d'en définir les abords des causes profondes. Nous avons choisi d'entendre l'avis de personnes d'horizons divers : anthropologues, sociologues, psychanalystes, pour tenter de faire une synthèse sur le sujet. Et puis il nous fallait rendre notre copie, faire des propositions. Ce que nous avons fait, en restant conscients que nos propositions ne pouvaient être à la hauteur du problème posé, et que chacune demeurerait très discutable. Le commanditaire du rapport, M. Gauthier, s'est dit vivement intéressé par la partie constat, analyse, du rapport – il a même parlé de jubilation – ; en revan-*

che, il s'est dit déçu par la partie propositions. Ce déséquilibre entre l'analyse du problème et nos conclusions motiva une seconde lettre de mission, où M. Gauthier me demandait de poursuivre le travail. L'autorisation de publier le rapport dans Melampous nous fut donnée, et nous l'avons envoyé à diverses personnalités sans avoir encore obtenu beaucoup de réponses.

Melampous-T.B. : *Pour ma part, j'ai eu quelques réactions de sociologues. Mais avec les politiques, cela a été un blocage quasi total. Néanmoins, l'un d'entre eux a insisté sur le rôle affectif du père, en relevant la présence plus grande des pères actuels, par rapport aux générations passées. Aujourd'hui, ils demandent la garde des enfants, viennent à l'école, « investissent » leurs enfants. Ce qui me paraît assez paradoxal, c'est que les politiques n'abordent pas la paternité sous l'angle de l'autorité ni du point de vue des institutions. Peut-être l'aspect propositions reste-t-il par trop secondaire par rapport à l'analyse ? Mais quelque chose au-delà de ce déséquilibre intrinsèque au rapport doit pouvoir expliquer la difficulté des politiques, dans une société démocratique, à s'exprimer sur la paternité. Nous sommes au cœur d'un problème d'une importance vitale aujourd'hui, et c'est bien cet aspect, aussi, qui nous a incités à vouloir recueillir l'avis d'un philosophe. Nous sommes en effet vivement intéressés, Marcel Gauchet, par votre réflexion sur l'individualisme, la démocratie, l'autonomie, la déliaison. Comme vous avez pu le voir, dans son rapport, Alain Bruel y fait souvent référence.*

Melampous-A.B. : *Oui, je me réfère à votre analyse des différentes étapes dans la genèse de l'individualisme contemporain. Ce, dans une perspective opératoire pour ma démonstration. Mais nous voulions mener plus avant notre réflexion avec votre concours. De nombreuses questions se posent, à commencer par celle-ci : en abordant les choses sous l'angle de la paternité, peut-on faire avancer un certain nombre de problèmes non seulement familiaux, mais aussi politiques, économiques, etc. ? L'individualisme découle-t-il d'une défaillance progressive de la fonction paternelle ? Est-ce que, en restaurant une autorité – qu'il faudrait cependant réinventer, car elle serait nécessairement différente de celle du siècle dernier –, on peut espérer sortir de l'horizontalité des interactions entre égaux ?*

Melampous-D.S. : *Certes, tout cela n'est pas étranger à la dynamique démocratique. Les idées de liberté, d'égalité, qui occupent le champ politique actuel, ne permettent plus de percevoir le rapport à l'autorité ou à la verticalité encore présente dans les institutions, dans les écoles, dans la justice, mais presque totalement occultée par le processus interactionniste à l'œuvre dans les démocraties.*

Très concrètement, aujourd'hui, nous, juges, quand nous convoquons un enfant pour un problème majeur, seule la mère se présente ; le père, lui, est absent. Il nous faudra le convoquer deux, voire trois fois, pour qu'il vienne, afin que nous voyons quelle position il occupe. Dans au moins cinquante pour cent des cas de divorce, le père ne réclame pas la garde de son enfant, pour finalement s'en désintéresser. Mais les requêtes d'après divorce explosent ; il s'agit de conflits consécutifs à la décision du juge ayant trait à la garde de l'enfant par l'un ou l'autre des parents. Nous assistons à une perte des places, des repères. Aussi demande-t-on au juge de réattribuer à chacun sa place, après la dislocation de la famille. Ces requêtes représentent aujourd'hui quarante à soixante pour cent du contentieux des juges dans le domaine familial. La demande extrêmement forte qui s'adresse à l'école, et aussi à la justice, se résume ainsi : « Redites-nous notre place anthropologique. » Concurrément nous assistons à un évanouissement du père, démuné de son statut.

Dans le rapport d'Alain Bruel, un aspect très intéressant concerne la volonté de revisiter les institutions fondamentales, notamment l'institution civile. Le droit civil – Pierre Legendre l'a montré –, c'est la pièce maîtresse du Droit, c'est le principe qui attribue au sujet une identité dans une communauté donnée. Père, mère, enfant : impossible d'en sortir. Voilà un principe d'attribution de statut à chacun. L'intérêt des propositions du rapport réside dans le travail de refondation de l'institution à partir du droit romain et du droit de l'Eglise – qui a repris cette fondation-là dans la pensée juridique occidentale – qu'elles impliquent.

Melampous-A.B. : *Dans nos propositions sont revenues, comme par hasard, deux idées propres à la pure tradition catholique. Comment interpréter cela ? C'est d'abord l'idée de suppléance parentale, c'est-à-dire, dans la pratique, l'institution au sein de l'Eglise du parrain et de la marraine, désignés pour prendre le relais de parents qui se révéleraient défaillants, et pas forcément pour remplacer des parents disparus. L'autre idée, c'est la création dans l'institution scolaire de groupes de parole où il serait proposé aux jeunes d'anticiper et de réfléchir sur leur future parentalité. Il s'agit donc de la version laïque des centres de préparation au mariage de l'Eglise catholique. Dans ces centres, en présence de couples « expérimentés »,*

des fiancés sont invités à réfléchir sur la vie conjugale, ses traquenards, ses difficultés, ses joies et ses peines.

M.G. : En vous écoutant, il me vient une idée. J'ai l'impression que l'Etat providence, avec toutes les lois sur la répression de la paternité déviante à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, a considéré qu'il pouvait s'emparer de l'enfant dont les parents étaient défaillants. Ainsi, il le confie aux bonnes institutions (l'aide sociale à l'enfance), aux professionnels commis à cette tâche, et il lui donne un statut, une éducation, une école. Ce que propose Alain Bruel est tout à fait différent. Il propose de « rendre à la société la fonction parentale et paternelle ». Cela revient à dire aux gens : on n'est plus là pour s'emparer de la fonction d'autorité, on est là pour vous aider à l'exercer, par des aides en milieu ouvert, au moyen de groupes de parole, de parrainage. Votre rapport opère la transition entre ce retrait de l'Etat, qui ne peut plus assumer la trop grande fonction de prise en charge, et la redistribution de la fonction parentale à la société. C'est là, en effet, qu'il faut des propositions, une réflexion, qu'il faut ouvrir le jeu, inventer des outils nouveaux.

Melampous-A.B. : *En définitive, on n'a rien inventé. Ce sont juste des réminiscences.*

Melampous-D.S. : *On invente toujours un passé. Mais c'est aussi une refondation. L'Etat opère lui-même un retrait, ne voulant plus assumer autoritairement la fonction éducative.*

M.G. : Sur le chapitre des propositions, je n'ai rien de mieux que vous à offrir. Et je me sentirais assez défaillant si mon avis était requis. Je vois comme préalable la nécessité de bien comprendre ce qui se passe, de saisir les tenants et les aboutissants de la situation. Deux brèves observations en écho à ce que vous venez de dire :

- Pourquoi se pose-t-on tellement de questions sur la paternité, et cela du lieu défini de l'institution judiciaire ? Le personnage du père a connu dans les sciences humaines du xx^e siècle une carrière assez remarquable, en particulier du fait de la théorie psychanalytique qui a donné un poids énorme à sa fonction symbolique. Le père se pose comme un opérateur crucial en tant que figure symbolique. Il est au centre du processus de construction de l'identité, notamment au moment clé de la séparation d'avec la mère. C'est ce qui constitue, pour les psychanalystes, l'accès au symbolique ;

- Le père est le représentant, le porte-parole de la Loi (avec un grand L), de tout ce qui figure l'interdit – l'interdit élémentaire étant celui de l'inceste. Vis-à-vis de la mère, on a l'impression d'avoir assisté à une sorte de sacre théorique du père. Et, dans le même temps, on constate l'évanouissement social du père – phénomène qui n'est pas récent. Il est intéressant d'observer que les premiers diagnostics dans ce sens ont été établis en Allemagne. Et on comprend rétrospectivement pourquoi, dans les années soixante, les pères allemands ont été « fusillés » les premiers ; ils n'incarneraient pas l'autorité d'une façon positive. La société allemande éprouvait un problème grave avec l'autorité en général, donc aussi bien avec l'autorité paternelle qu'avec l'autorité politique. Elle a vécu une sorte de drame familial, vraisemblablement profond, que, nous, nous connaissons maintenant. Oui, il s'opère, d'une façon générale, une éclipse du père.

Aussi sommes-nous tenus de nous demander s'il n'y a pas une corrélation entre ces deux éléments. Pour ma part, je le crois tout à fait.

Melampous-D.S. : *La psychanalyse est née en Autriche.*

M.G. : C'est le même monde culturel. On s'est mis à reconnaître au père une fonction capitale au moment où s'annonçait sa disparition. Le père tel qu'il était caractérisé par son rôle d'antan va s'effacer de la scène ; cela, en fonction de la logique démocratique de l'égalité

Celle-ci ne peut pas faire de place au rapport d'autorité au sens fort du terme, c'est-à-dire en ce qu'il serait fondé sur une différence substantielle des conditions des personnes impliquées dans la relation. Du point de vue de l'égalité, il n'y a ni âge ni sexe. Les différences existent, impossible de le nier. Mais, dans nos sociétés schizophrènes, elles relèvent du « privé », c'est-à-dire du rapport de chacun avec soi-même. Chacun se débrouille avec ses affaires, et d'une certaine façon la vie publique n'est nullement concernée par cette réalité-là, car elle ne s'intéresse qu'aux « égaux ». La logique des principes démocratiques porte droit sur les données de base de la condition humaine. Nous naissons, nous mourons ; nous naissons dépendants, nous accédons à l'humanité, moyennant des processus de socialisation et de construction de l'identité individuelle, très complexes, et nous avons des rôles différenciés à remplir. Ce qui ne peut relever de la vie publique, c'est le privé du point de vue social, c'est aussi l'inconscient du point de vue de l'individu.

Dans ce cadre, que peut-il en être du père ? Ce qui a amené l'institution judiciaire à s'intéresser au rôle du père, c'est une certaine montée des « déviations infantiles et juvéniles ». Elles ne sont pas une invention du xx^e siècle, mais leur montée en puissance est particulièrement frappante. C'est un phénomène social majeur, à mettre en relation avec des conditions sociales particulières qui l'amplifient. De là, le soupçon d'une carence de l'institution familiale, incapable d'assurer la transmission de l'interdit au sens de l'autorisé, à cause d'une frontière devenue incertaine.

Y a-t-il vraiment une crise de la paternité ? Et pourquoi ?

L'éclipse du père me semble avoir des raisons fondamentales, liées au mouvement même du monde moderne. De nombreux psychanalystes affirment une sorte d'invariance historique du père. Ils voient dans la paternité une fonction anthropologique permanente. Cela me semble une vue de l'esprit. Le père est, au contraire, une figure historique et sociale, une figure que le travail des principes démocratiques ne pouvait qu'affecter la paternité.

Ce ne sont certainement pas des décisions prises dans la précipitation et vides de sens qui pourront remédier au trouble des personnalités contemporaines, comme si l'on pouvait « regonfler » ces personnalités par décret, apprendre aux pères à être pères. Comment ? Selon quelles recettes ?

A la charnière des xix^e et xx^e siècles émerge donc la théorie psychanalytique, avec l'idée de l'inconscient, à un moment où la famille traverse une crise aiguë. C'est dans ce contexte de crise que l'on peut comprendre le passage d'une époque à une autre, et saisir les motifs de l'effacement auquel on assiste aujourd'hui. Effacement qui ne présente aucun aspect tragique pour ce qui regarde le fonctionnement des personnes. Disons simplement que les pères ne veulent plus être « pères » afin d'aimer leurs enfants comme ils le désirent. Comprenons qu'ils ne se désintéressent pas d'eux ni ne démissionnent.

A la fin du xix^e siècle, on voit poindre la figure du névrosé, phénomène anthropologique extraordinairement révélateur. Il surgit dans le télescopage de deux logiques : la logique de la famille traditionnelle, marquée par la forte différence des rôles du père et de la mère, une logique d'autorité publique et la logique d'une famille nouvelle privatisée, affectivisée, où l'enfant se met à représenter non pas seulement la poursuite de la lignée, mais une intense valeur personnelle. On a un père qui reste une figure d'autorité, dans une famille qui commence à fonctionner à l'égalité et à l'amour privé. De là, la formidable perturbation des personnes qu'on repère dans ces parages de 1900 et que notre névrosé exemplifie. Nous avons un bon signe de cette entrée en crise avec le surgissement dans la révolte adolescente, quelque part autour de 1870. La phase de tension va durer à peu près un siècle : 1870-1970. La famille nouvelle l'emporte définitivement à ce moment-là. Tout le monde retrouve sa place. A la faveur de l'évacuation des restes de logique autoritaire, on assiste à l'apaisement du conflit des rôles masculin et féminin, et à l'apaisement aussi des rapports parents-enfants. C'est dans le contexte de cette crise que la psychanalyse élabore sa théorie du père, qui ressemble curieusement à un père ancienne manière, alors qu'il est précisément ce que le mouvement de la société remet en cause et en crise.

Ce père « classique » tenait sa consistance d'un mode de légitimité à base de tradition et de lien fondateur avec le passé. C'était cela la fameuse « loi » dont il était le représentant : il était l'intermédiaire entre les générations, le transmetteur d'un monde réputé immuable, où chacun était supposé avoir sa place définie d'avance. Il était le garant de cet ordre stable à l'intérieur de sa petite communauté. Par ailleurs, la famille était-elle même comprise comme une institution, comme un rouage de l'ordre social global dont ce patriarche était la clé de voûte.

Au sujet de cet univers, nous avons vécu deux transformations radicales. La légitimité a basculé du côté de l'avenir. C'est dans ce cadre que la figure de l'enfant a gagné son éminence symbolique, comme promesse de futur. D'autre part, la famille a vu sa place en tant qu'institution constamment érodée, jusqu'à sa privatisation totale, dans ce tournant des environs de 1970 que j'évoquais à l'instant.

La figure d'autorité du père s'est dévaluée à la mesure de la puissance de ces changements. La tradition n'est plus une valeur suprême. La « loi » elle-même n'a plus le même sens dans la société, elle n'a plus son caractère ultime et fondateur. Tout ce qui faisait la substance de son rôle s'est modifié.

La famille actuelle s'est redéfinie sur la base de l'évacuation hors de son ancienne fonction d'institution. Aujourd'hui, elle ne relaie plus l'ordre social global, elle protège contre lui. Résultat : elle ne socialise plus, elle ne fabrique plus des méthodes pour la société. Ce rôle est de plus en plus délégué à l'école. Le père ne se sent plus investi de la mission de faire prévaloir les normes ou valeurs au sein de la cellule familiale. Cette famille elle-même tend à être de moins en moins une « communauté », au sens formel du terme. L'exigence de personnalisation valorise l'indépendance des personnes – y compris les enfants, dont l'indépendance dans la dépendance, telle qu'on peut l'observer aujourd'hui, est une petite merveille sociologique.

Dans cette situation, le père n'a plus à être le passeur social qu'il fut, même s'il le voulait. Mais il ne le

veut pas, naturellement, il s'adapte. Comme on le disait en manière de boutade : « Les pères sont des mères pour leurs enfants. » Il y a quelque chose de très vrai là-dedans.

D'où maintenant la question finale : cette évolution sociale entraîne-t-elle des carences graves dans la maturation, dans la socialisation, voire dans la constitution des identités ? Voilà la vraie question, qui est d'ailleurs la question implicite à votre démarche.

Melampous-A.B. : *C'est ce qui explique d'ailleurs la disproportion de notre rapport entre le constat et les propositions. De fait, nous avons eu le sentiment que les effets n'en étaient pas que positifs, et nous avons souhaité « regonfler » le père dans son rôle.*

M.G. : Je décris à grands traits une évolution globale. Il faudrait différencier cette évolution selon les milieux. L'individualisme à Saint-Germain-des-Prés n'a pas le même visage ni les mêmes effets qu'à La Courneuve, sans aller plus loin. Si l'on prend l'individualisme dans son sens le plus trivial, le plus égocentré, le plus privatisé, le personnage qui s'intéresse surtout à lui-même possède, dans le premier cas, à l'intérieur d'un cadre de civilité correspondant à ses choix : il s'inscrit dans un environnement stable, en dépit de sa très forte concentration sur son moi. Dans le second cas, on a affaire à un milieu où les formes, les manières, la civilité répondent à de tout autres normes, avec beaucoup moins de souplesse dans la négociation de la place de chaque individu. La culture populaire, dans ce domaine, se révèle beaucoup plus rigide, et l'injection de ce type d'individualisme psychologique produit un effet détonnant, destructurant, anémique.

Il en va de même pour les familles. L'exemple le plus tragique me paraît être fourni par le destin des familles immigrées d'origine maghrébine dans un pays d'une culture radicalement différente de la leur. Ces familles véhiculent leurs propres valeurs : la figure survalorisée du père (patriarcat), à quoi s'ajoute l'image culturelle méditerranéenne machiste, avec, à la clé, un sens développé de l'honneur. Plongez ces éléments dans un bain culturel où la figure du père est dévalorisée, et vous aurez un père immigré désorienté, dont les réflexes seront réprochés par tout le monde, qui s'interrogera sur ce qu'il peut faire, et dont les enfants seront incapables d'attribuer un statut positif à ce qui constitue son « étoffe spontanée ». Là, le décalage provoque des effets de destruction massifs. Cela est surtout vrai – encore une fois – des familles maghrébines, disons méditerranéennes, à cause de l'investissement sur le masculin, et de la dénivellation très forte des sexes. Mais, *mutadis mutandis*, beaucoup de familles des milieux populaires vivent des phénomènes analogues.

Tout à l'heure, je disais des milieux éduqués que le père y refuse à dessein d'être un père, au sens traditionnel. Mais il le fait d'une façon assez subtile, en se démarquant d'une certaine manière du rôle, mais en évoquant la possibilité, en lui réservant tout de même une place, et en sachant en cas d'urgence le reprendre, ne serait-ce que fugitivement. Il sait bien gérer ce passage du « père mère » au père classique. Il sait ne pas tout laisser faire quand il le faut, sans se laisser prendre dans la résurgence sauvage d'autoritarisme.

On le sait : l'éducation est l'apprentissage de la souplesse et du jeu avec les rôles. L'absence d'éducation provoque l'enfermement dans le peu d'éléments appris et une faible capacité de mobilité. L'éducation accroît le pouvoir de mobilité avec soi-même, ainsi que la possibilité de jouer des tas de figures différentes. Il faut s'en souvenir pour comprendre combien les milieux populaires, moins « mobiles », ont pu souffrir du bouleversement des valeurs familiales. La « révolution » s'y est faite d'une façon sauvage, brutale, parfois extrêmement destructurante. Sur l'importance du déclin de la fonction paternelle, il y a donc un spectre d'effets sociaux très large à considérer à partir d'une matrice générale.

En fait, vos propositions reviennent à instaurer une école des parents. Il s'agit d'apprendre à des gens qui ne sont pas spécialement animés par le goût du savoir à jouer certains rôles dans certaines conditions. Je pense que, si l'on y parvenait avec de nombreux parents immigrés, on rendrait un sacré service à leurs enfants et à la société.

La démarche illustre d'un phénomène général qui semble la caractéristique la plus déterminante de notre époque. Ce qui ne nécessitait autrefois aucune réflexion, ce qui allait de soi, il faut maintenant le vouloir et le fabriquer artificiellement.

Melampous-T.B. : *Vous avez l'air de dire que c'est un courant profond. Faut-il résister à ce courant ?*

M.G. : Y résister ? Je ne crois pas que le problème se pose en ces termes. Il n'y a pas une marche fatale de l'histoire. Nous devons apprendre à vivre avec des valeurs dont nous avons tous les motifs de penser qu'elles correspondent à une tendance historique lourde, venue de loin, et qui ne sera pas renversée par accident. Cela ne veut pas dire qu'il faille les épouser servilement, et se contenter de penser que, les pères étant condamnés par

l'Histoire, il suffit d'achever ce qu'il en reste. La marche des valeurs démocratiques amène une redéfinition complète des rôles sexuels et parentaux. Nous sommes pleinement conscients de cette évolution. D'un côté nous la subissons, de l'autre nous la voulons. Rousseau, qui eut une réflexion assez prémonitrice sur le statut de l'enfant, serait tout de même estomaqué devant les résultats, deux siècles plus tard. Il était loin d'en prévoir les effets.

Melampous-T.B. : *Alors que Tocqueville l'avait bien vu.*

M.G. : Il en a vu une grande partie, mais pas tout. Il croyait qu'une différence naturelle allait mettre en échec l'égalité. Le mouvement dépasse nettement ce qu'il croyait. Nous découvrons ces problèmes. A nous de leur apporter des réponses sensées.

Nous naissons, nous mourons, nos enfants nous remplacent ; voilà qui allait de soi, qui était réputé « naturel ». Or maintenant c'est devenu un problème majeur, pour lequel il nous appartient d'aménager le souhaitable. Toutefois, nous devons ne préconiser aucune solution allant contre les valeurs fondamentales ; auquel cas, elles sauteraient comme le bouchon d'une bouteille de champagne. Nous ne pourrions aller à contre-courant de l'égalité. Par exemple, remettre les femmes à la maison serait impensable. Il est impossible de revenir sur le désir d'émancipation des femmes. Tentons par conséquent d'apporter des réponses raisonnables. La question est celle de l'autorité dans le monde démocratique. Elle se pose à tous les niveaux : politique, pédagogique...

Melampous-T.B. : *Au niveau de l'école, de la justice, voire du politique...*

M.G. : Les sociétés démocratiques sont des sociétés où le pouvoir joue un rôle considérable. Il est investi de plus lourdes responsabilités ; l'Etat compte beaucoup plus pour nous, citoyens de 1997, qu'il n'a jamais compté pour un sujet de Louis XIV. Notre sort dépend de lui. Une sorte de solidarité collective s'exprime dans la fonction politique. Et, cependant, l'exercice de cette fonction pose problème. Pas seulement parce que les élus dépendent des électeurs, mais aussi à cause de l'image de l'autorité elle-même. Une transcendance naturelle ne joue plus en faveur de la personne en charge d'un commandement, elle ne le légitime plus dans l'exercice de ce commandement. Cela commence au niveau de la mère de famille incapable d'assumer la moindre injonction envers son enfant.

Melampous-D.S. : *Je voudrais juste faire une remarque sur la capacité de la théorie analytique à conceptualiser la question du père au moment précis où la fonction paternelle s'écroule. Je suis frappé de voir combien, dans le monde où juges et travailleurs sociaux évoluent, où la culture psychanalytique a hypnotisé le père, Lacan occupe une place considérable. N'y a-t-il pas un handicap réel à entrer dans le nouveau modèle anthropologique, et à faire le deuil d'outils psychanalytiques ?*

M.G. : Pas forcément en faire le deuil, mais les relativiser considérablement. C'est une question qui ne peut être tranchée d'un mot. Je ne soutiens pas que les deux plans se confondent, de telle sorte que la fonction sociale du père s'effaçant, sa fonction psychique disparaîtrait du même mouvement, comme si elle ne correspondait pas à une nécessité subjective propre. Rien ne permet d'affirmer que les deux mouvements soient destinés à coïncider. Le problème est de faire la part de chacun.

Un père mythique apparaît dans la théorie psychanalytique à un moment de crise de l'institution paternelle. Psychanalysons la psychanalyse : elle accorde trop, pour des motifs historiquement compréhensibles, à une figure que nous avons maintenant à ramener à de plus fortes proportions. D'ailleurs, si elle avait raison, nous devrions vivre dans un univers de folie et de crime sans limites. Ce n'est pas le cas. C'est bien le signe que nos individus « sans pères » ont trouvé d'autres moyens de se débrouiller. Il ne s'agit pas de brader les acquis de la théorie psychanalytique ; il s'agit au contraire de les faire fructifier, à l'épreuve de la réalité. Reposons calmement la question de la fonction intrapsychique des rôles parentaux.

D'un point de vue pratique, je suggérerai simplement ceci. Ne vaut-il pas mieux aller dans le sens de l'évolution et poser autrement le problème ? Nous identifions toujours au rôle masculin ce que nous plaçons sous le nom de paternité. Mais pourquoi lier nécessairement ce partage des rôles à la différence des sexes ? Pourquoi, en somme, les mères ne seraient-elles pas des pères ? Pourquoi n'apprendrait-on pas aux mères, en marge de leurs missions d'élevage et de socialisation traditionnelle, définie par la culture, la fonction « paternelle ».

Melampous-T.B. : *Mais certaines le font très bien et revendiquent cette double fonction.*

M.G. : Je suis en effet étonné de voir comment des mères célibataires savent combiner les deux aspects d'une fonction parentale. Elles sont les deux parents à la fois. Probablement convient-il de ne plus s'enfermer dans une image exclusive de la répartition des rôles entre hommes et femmes, mais songer plutôt à leur redistribution entre eux.

Melampous-A.B. : *Nous pensions aussi donner un statut au beau-père. La fonction, le rôle paternel n'est pas obligatoirement dévolu à un homme. Il peut être successivement ou conjointement exercé par des individus différents.*

M.G. : Toute la difficulté réside en fait dans une bonne définition du but à atteindre. La question de la socialisation de l'enfant me semble plus importante encore que la problématique de l'interdit. La vraie question est celle de l'apprentissage de la règle commune : la Loi. La règle commune peut se définir comme l'ensemble de ce qui est accepté avec d'autres, en commun avec eux, tout en se considérant leur égal. Or, le problème de beaucoup d'enfants élevés dans des familles refuges, dominées par un imaginaire protecteur, consiste dans leur totale incapacité à investir l'idée d'un espace commun avec d'autres. Ils n'envisagent pas une réversibilité soi-même. Fondamentalement, ce sont là les dégâts d'une image traditionnelle de la maternité. *Détraditionnalisons la maternité.*

Melampous-D.S. : *C'est un sacré enjeu que la redistribution des rôles non plus entre les personnes mais à l'intérieur même de chacune d'elles. La fonction paternelle s'en trouve remise en question. Chacun doit réinventer sa place dans une conjoncture donnée, quels que soient les sexes.*

M.G. : Quand les pères s'effacent et que les mères restent traditionnelles, les conséquences peuvent en effet être très graves.

Melampous-D.S. : *Situation idéale pour l'inceste.*

Melampous-T.B. : *N'est-ce pas le retour au vieux mythe de l'androgynie, de l'œuf cosmique, de cet être à la fois homme et femme ?*

M.G. : Ce n'est pas le retour du mythe, c'est sa réalisation, ou l'aspiration à sa réalisation. L'individu pur, c'est l'androgynie immortel qui n'est pas né de deux sexes. Il secrète un imaginaire de l'identité dont la logique peut aller très loin. En même temps la société n'est pas folle, et, en fait, l'égalité travaille sur des frontières naturelles. Elle les contourne, cherche à les réduire, mais ne les nie pas. Egalité entre homme et femme ne signifie pas androgynie. Il ne s'agit que d'une tendance, sur le plan de l'imaginaire, même si elle joue un rôle profond chez les individus. On le discerne bien dans les formes de bisexualité qui émergent dans notre société.

Mais, surtout, ne nous laissons pas aller à de jugements moralisants et simplificateurs. Ne nous laissons pas prendre aux clichés de l'homme déboulonné de son piédestal. Et puis, la plupart des hommes ne souhaitent pas jouer ce rôle d'homme fort et viril. De la même façon, les femmes peuvent très bien réussir, tout en restant très féminines.

Bien sûr, nous naissons et sommes dépendants. C'est irréductible. Il serait aberrant de dire d'un enfant de deux ans qu'il est un être autonome, indépendant. Un compromis bizarre de dépendance et d'indépendance constitue le secret des familles contemporaines. Je ne pense pas qu'un père et une mère tiennent une même place et jouent un même rôle. Les mères et les pères peuvent s'écarter du modèle traditionnel, sans pour autant l'éliminer. D'ailleurs, on peut lui injecter quelque chose d'autre. Certains le font instinctivement.

Melampous-D.S. : *Vous rejoignez les propositions d'Alain Bruel. Vous assignez à l'individu, mère ou père, une tâche de réinvention de son rôle. Mais pour ceux qui n'y ont pas réfléchi, il faut bien trouver une manière de les aider, de les mettre sur le chemin de cette création et de cette réinvention de leur propre fonction.*

M.G. : Vous posez l'immense question de ce que veut dire apprendre à vivre dans notre monde et de ce qui pourrait être une éducation non-scolaire à la mesure de cette question. En pratique, l'essentiel de cette fonction est rempli aujourd'hui par la télévision. Nous supposons naturel d'être parents, que cela ne requérait aucune connaissance particulière. Eh bien, nous voyons avec les enfants que cela est faux. Il y a besoin d'apprendre, de savoir comment font les autres.

Melampous-A.B. : Dans le groupe de travail sur la paternité, nous nous sommes rendu compte que la parentalité n'était pas seulement un statut, une fonction, un droit et une responsabilité, mais également quelque chose qui s'expérimente, qui s'apprend et dont on peut avoir un usage plus ou moins intense, plus ou moins intermittent. Ainsi, nous nous sommes interrogés sur ce que devenait la fonction paternelle d'un détenu, après dix ans d'emprisonnement, et quelles décisions il pouvait encore prendre pour ses enfants, dès lors qu'il avait disparu toute proximité. En matière de paternité, certains individus sont plus expérimentés que d'autres. D'aucuns ont perdu l'habitude de la paternité, ou ils l'exercent de loin en loin. On sort de l'absolu d'un droit, qui relèverait de la nature ou de la culture. Mais on entre dans le domaine de l'acquisition d'une compétence comme l'art de jouer du piano... Or, si on ne s'entretient pas dans l'exercice de cet art, on perd la main.

M.G. : Autrefois jouait une transmission familiale forte de la parentalité grâce à une grande proximité entre les ascendants et les descendants. Ne parlons même pas des communautés rurales, où les générations coexistaient. Mais quelle mère de famille, aujourd'hui, se pense investie de la mission à apprendre à sa fille à devenir mère ? De même, quel père se croit autorisé à apprendre l'art de la paternité à son fils ? Fort peu. Même quand toutes les conditions de la transmission sont réunies. Pourquoi cela ? A cause, sans doute, du changement profond du monde, de l'évolution radicale des repères.

Melampous-D.S. : Ce que vous dites s'applique à l'ensemble des rôles sociaux, autant à la paternité qu'à la maternité. On voit en effet des mères ne sachant pas être mères. Être père consiste aussi dans la capacité de dire non, d'affirmer quelque chose de l'ordre de la limite. Or cela n'est pas évident dans un monde qui bouge, où les enfants gagnent leur autonomie de plus en plus tôt... En cas de défaillance de cette fonction, toute une série de pathologies apparaissent : toxicomanie, inceste... Est-ce que n'intervient pas une difficulté supplémentaire dans l'invention du rôle du père ? Rôle consistant à signifier une limite, qui, devenue elle-même peu évidente, demande à être suscitée, fondée.

M.G. : La difficulté tient pour partie à l'abîme qui s'est creusé entre privé et public. Auparavant, des modèles sociaux prévalaient dans une société assez homogène. Or, ce n'est plus le cas. Ne croyons pas toutefois que l'on se conduisait de la même façon dans les différents rôles, mais toute la vie sociale se tissait d'autorités qui produisaient une sorte d'évidence collective quant à son mode d'exercice. La bonne figure-type était celle du maître d'école.

Au fond, on disposait de modèles transposables et adaptables. Aujourd'hui, non seulement la plupart de ces modèles sont frappés d'incertitude, mais une figure d'autorité extérieure à la famille n'est guère plus transposable, le privé répondant à des normes différentes. Prenez, par exemple, une personne qui, dans la vie publique, exerce des fonctions d'autorité importantes, en y mettant un certain charisme. Il est tout à fait éclairant de l'observer en famille. Comme on dit : « Ce n'est plus le même homme... ». Le privé répond à des normes profondément différentes de celles du public. Auparavant fonctionnait un continuum des autorités. Un bon père pouvait simultanément être un bon contremaître ou un chef de section de parti respectable et respecté. Cela n'est plus vrai. La sphère intime est d'un autre ordre, et elle est sans modèles. Comment à la fois faire montre de tendresse et d'affection et dire non sans recourir à une sorte de chantage affectif : « Tu me peinerai beaucoup si tu faisais cela... » ? Où est le non dans cette énonciation-là ? La famille représentait la vie privée du point de vue du droit. Mais elle était aussi une institution très publique.

Melampous-D.S. : On a dit que le Code civil était la Constitution civile de la France !

M.G. : Entre le contenu juridique du privé et son contenu sociologique, il y a une très grande différence. Droit privé n'équivaut pas à vie privée, au sens de « vie intime ». Cette valeur de l'intimité, de la proximité des êtres, de la déformalisation des rôles, est une prodigieuse invention historique. On le mesure au regard de sociétés plus traditionnelles où l'amour entre les êtres n'empêche pas l'absence de proximité affective entre parents et enfants. Il est arrêté par une espèce de pudeur, de réserve, de distance.

Aujourd'hui, dans la famille, les êtres peuvent vivre une grande proximité affective. Comment concilier cette logique de l'« encerclement » avec le rappel fondamental de l'existence et de la présence des autres ?

Prenons le cas de l'école. L'idéal des familles, jusqu'à une date récente, était de coopérer avec l'école dans une finalité de socialisation. Aujourd'hui, la situation s'est modifiée. La famille-refuge, opposée à ces jeux d'autorités, protège de la société, y compris l'école. On n'y apprend plus les formes élémentaires de la vie en

société . Les notions de lois, règles, normes, sont trop générales pour désigner le point précis sur lequel porte cet apprentissage, c'est-à-dire les conditions psychiques de la coexistence. Cette mission est reportée sur l'école. Ne nous y trompons pas. D'ailleurs, c'est bien la raison pour laquelle elle ne remplit plus très bien ses autres missions... On ne peut pas lui assigner toutes les tâches non plus ! Elle met donc quelques années à apprendre aux enfants le respect d'autrui et l'intégration dans un groupe. Mais quand l'école n'y parvient pas, que reste-t-il ? Vous, les juges. □

Pour aller plus loin — avec **Marcel GAUCHET**

- *La Pratique de l'esprit humain. L'Institution asilaire et la révolution démocratique* (en coll. avec Gladys SWAIN), Paris, Gallimard, 1980.
- « Les droits de l'homme ne sont pas une politique », dans *Le Débat*, n° 3, 1980.
- *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.
- *La Révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard, 1989.
- *L'Inconscient cérébral*, Paris, Le Seuil, 1992.
- « Le mal démocratique », dans *Esprit*, octobre 1993.
- *A la recherche d'une autre histoire de la folie*, Paris, Gallimard, 1994.
- *La Révolution des pouvoirs. La Souveraineté, le Peuple et la Représentation (1789-1799)*, Paris, Gallimard, 1995 .
- « De Pinel à Freud », préface de *Le Sujet de la folie. Naissance de la psychanalyse*, de Gladys SWAIN, Paris, Calmann-Lévy, 1997.
- *Le Vrai Charcot. Les Chemins imprévus de l'inconscient* (en coll. avec Gladys SWAIN), Paris, Calmann-Lévy, 1997.

On peut également lire comme introduction à la pensée de Marcel Gauchet l'excellent petit ouvrage de Marc-Olivier PADIS : *Marcel Gauchet, la Genèse de la démocratie*, Paris, Michalon (coll. Le Bien commun), 1996.